

Rebondir sur l'innovation sociale

[actualité du 20 février au 21 mars 2005]

n° 184



[au fait]

- p. 3 **LE DÉBAT:** Discrimination à l'embauche: joindre l'inutile au désagréable
- p. 7 **LE DÉBAT:** Incendie mortel au squat 111 de Louvain-la-Neuve: questions sur le logement alternatif
- p. 10 **ÉTUDE DE CAS:** L'intégration des familles immigrées dans les régions rurales et éloignées: expériences québécoises et wallonnes



[actualité]

EMPLOI/FORMATION

- p. 13 Titres-services: plus de 8.000 employés intérimaires
- p. 14 Flandre: l'accès au marché du travail des femmes musulmanes est aussi limité par la tradition
- p. 15 ATD Quart Monde: « l'emploi ne suffit pas »
- p. 16 Le labyrinthe du dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle testé par les professionnels
- p. 17 Contrat pour l'économie et l'emploi bruxellois enfin signé
- p. 19 Appui à l'autocréation d'emplois en Hainaut, le Cérisis présente l'état d'avancement de ses travaux
- p. 20 L'art au service de l'alphabétisation

AIDE SOCIALE

- p. 21 Rapport européen sur l'e-inclusion
- p. 22 Internement des personnes handicapées mentales: une situation sans issue?
- p. 23 Une nouvelle loi sur la médiation, désormais accessible aux plus démunis
- p. 24 Modification des catégories pour le revenu d'intégration sociale: les fédérations de CPAS réagissent

LOGEMENT

- p. 25 Fonds du logement bruxellois: dotation revue à la hausse
- p. 26 Logements inoccupés: combats à tous les niveaux
- p. 28 Tour de logement social abattue à Ath pour restaurer la convivialité

TERRITOIRES

- p. 29 « Quelle politique de l'urbanisme pour Bruxelles? », un débat du collectif Disturb
- p. 30 La médiation communautaire en journée d'étude internationale à La Marlagne

TOUS SECTEURS

- p. 31 Égalité hommes-femmes: nouvelle campagne contre les violences conjugales et conférence de New York
- p. 33 Euromanif: syndicats, jeunes et forum social disent non à la directive Bolkestein sur les services



[téléx]

- p. 35-41 Créances alimentaires, Demandeurs d'emploi, Économie sociale, Stages en entreprises, Révision des décrets, Institut pour l'égalité hommes-femmes européen, Chemins du développement durable, OCDE, Sans-abri, Mena, Jobiris, Nouvelle couverture d'entreprises, La Lorraine et les titres-services, L'EFT Le Germeur certifiée ISO 9001: 2000, Crèche du CPAS de Wavre, EFT et anti-sexisme, Été solidaire, Racisme et xénophobie, Enfants pauvres en Belgique riche, Investissement socialement responsable, ASBL, un dossier du Crisp, État social actif, Économie sociale en débat, Presse alternative fusionne, Isolement social, Prêts sociaux, Sécurité et logement social, Personnes handicapées, Groupes d'entraide, Sécurité sociale, Qualicrea...

Discrimination à l'embauche, non peut être ?

Le colloque sur la discrimination à l'embauche en Région bruxelloise organisé par l'Orbem (lire ci-contre) attire, une nouvelle fois, l'attention sur un phénomène qui non seulement perdure mais tend à se redéployer avec l'évolution du marché du travail et de la conjoncture économique.

Alors que Bruxelles est une des seules agglomérations européennes à bénéficier d'un renouvellement de sa population, on assiste lentement, mais sûrement, au renforcement d'une dualisation, qui, si on n'y prend pas garde, pourrait mener à des situations sociales potentiellement explosives.

D'après la recherche de l'ULB et la KUL présentée lors de ce colloque, la distribution des emplois s'opère sur base essentiellement ethnique. C'est moins le statut d'étranger qui pose problème que le faciès du travailleur puisque les Français ou les Néerlandais éprouvent (beaucoup) moins de difficultés à trouver un emploi qualifié que les Belges « allochtones ».

On lira également que cette étude met en avant l'existence de « secteurs bastions » où l'action conjointe des patrons et des délégués syndicaux locaux annule toute tentative d'ouverture à la mixité culturelle.

Ces deux éléments montrent notamment que la catégorie d'« allochtones » revêt une réalité qui n'est pas uniquement tributaire du contexte politique au nord du pays.

La question de la discrimination à l'embauche constitue le prolongement d'un fonctionnement de la société dans son ensemble. Et cela commence à l'école avec l'inscription dans le primaire et le secondaire, l'orientation vers les options les moins qualifiées. Si légalement, les diplômés sont considérés comme équivalents d'un établissement à l'autre, les employeurs savent que certains établissements diplômement mieux que d'autres, dans un contexte de marché scolaire où le recrutement interagit avec la réputation de l'école.

On est là face à une discrimination antérieure liée à la concurrence entre écoles et sur laquelle l'employeur n'a évidemment aucune prise. Encore que. L'accès des étudiants aux stages s'avère tout aussi discriminant. Une association patronale comme Agoria ne se cache pas de l'existence d'une liste d'écoles dont les entreprises n'acceptent pas les stagiaires.

On voit ainsi combien il n'est pas nécessaire de s'abaisser à poser des actes ouvertement racistes, mais simplement à se couler dans le fonctionnement du système. C'est alors le système qui discrimine, les individus ne faisant qu'obéir à leur rationalité individuelle. Et, de ce point de vue, on ne peut leur donner tort. Effectivement, ils ont plus de chance d'engager un jeune qui ne répondra pas à leur exigence s'il vient de telle école plutôt que d'une autre ou s'il a suivi une formation en promotion sociale plutôt que dans l'enseignement supérieur.

On le voit, les lois ne suffisent pas. La discrimination est multiple. Pour en revenir au phénomène de discrimination à l'embauche, ce sera, par essence, une réaction *a posteriori* en tablant notamment sur l'effet dissuasif des mises en situation.

Il est sans doute nécessaire de questionner les modèles d'intégration en vigueur. Le sociologue Albert Bastenier¹ qualifie nos sociétés d'« ethniques ». Ces dernières se caractérisent par une reconfiguration démographique à la suite des mouvements migratoires. Elles sont dès lors amenées, du fait des changements apportés par les nouvelles populations, à effectuer un travail de réintégration qui touche toute la société. Il n'est donc pas uniquement question de travailler à l'acculturation des nouveaux arrivants mais bien d'effectuer un travail de redéfinition de la société dans son ensemble en tenant compte des spécificités des nouveaux entrants.

Ce travail semble avoir débuté. Il trouve ses assises dans une série de travaux universitaires, dans les Dialogues interculturels que conduit actuellement le Centre pour l'égalité des chances, ou encore dans la prise de conscience et les actions des acteurs politiques, syndicaux, associatifs, voire patronaux. Mais le chemin à parcourir est encore long d'autant que la solution ne pourra se passer d'une articulation des compétences fédérale, régionale et communautaire.

L'Agence Alter

¹ *Qu'est ce qu'une société ethnique ?*, Presses universitaires de France, Paris, 2004.

ALTER ÉCHOS

Le photocopillage occasionne à *Alter Echos* un manque à gagner d'au moins 30 % des ventes d'abonnements. La reproduction intégrale ou partielle d'articles est interdite par la loi si elle porte préjudice à leur exploitation normale.

Équipe de rédaction

Frédéric Bernard (FBD)
Pascale Hengens (PHS)
Baudouin Massart (BMT)
Catherine Morenville (CME)
Edgard Szoc (ESC)

Collaborateurs

Olivier Bonny (OBY)
Pierre Gilissen (PGN)
Chantal Godard (CGD)
Pascale Meunier (PMR)
Valérie Robin (VRN)

Directeur des rédactions

Xavier Bodson (XBN)

Responsable de la promotion

Hélène Gérin

Administration

Samira Adib
Dominique Normand

Directeur

Thomas Lemaigre

ABONNEMENT ANNUEL

Organisme de 10 membres du personnel ou plus

- 126 € avec archives en ligne
- 111 € sans les archives

Organisme de moins de 10 membres du personnel

- 85 € avec archives en ligne
- 70 € sans les archives

Pour s'abonner, il suffit de verser le montant correspondant sur le compte **310-1216343-49** avec la mention « nouvel abonnement ». Sauf résiliation par écrit de votre part, l'abonnement sera automatiquement renouvelé.

Insertions publicitaires et petites annonces : prix sur demande.

Les prix peuvent être modifiés en cours d'année.